

## Feuille de route régionale sur la transition énergétique (2017-2021)

### ■ Session du 12/12/2016

### ■ Avis présenté par M. Jean-Paul Couroussé au nom de la Commission « Infrastructures-Déplacements-Télécommunications-Energie »

*Entendues les interventions de MM. Jean-Paul COUROUSSE (CFDT), Didier ROBERT (CGT), Jean-Louis LARDEUX (chambres d'agriculture), Paul CLOUTOUR (CFDT), Patrice POLLONO (CCIR), Marcel CRASNIER (UNPI), Philippe AUDIC (personnalité qualifiée), Sophie MARTINEAU (chambres de métiers), Jean CESBRON (MEDEF), Antoine CHARLOT (Comité 21), Benoit CAILLIAU (Président du CESER),*

*Entendue l'intervention de M. Laurent GERAULT, Vice-Président délégué Environnement, Transition énergétique et croissance verte de la commission « Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement »,*

**78 votants. Adopté par 73 voix pour, 4 contre, 1 abstention.**



Le Conseil régional s'engage dans ce budget 2017 à la poursuite des travaux sur la transition énergétique (2017-2021), initiés par la précédente majorité, en déclinant différemment les objectifs initialement retenus en 2012.

Dans ce cadre, les Lois "Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)" et "Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)" donnent à la Région de nouvelles compétences pour organiser la transition énergétique : elle en devient le chef d'orchestre pour développer, à ce titre, les outils nécessaires à l'accélération des projets concrets sur le territoire régional.

La Région souhaite notamment se tourner vers le modèle de croissance verte, susceptible de générer des milliers d'emplois. Pour mettre en œuvre cette politique, elle va s'entourer de différents partenaires, entre autres les Syndicats d'énergie et le réseau des Chambres consulaires qui ont mis en place une démarche de Troisième Révolution industrielle et agricole (TRIA).

La journée de Consultation régionale sur la feuille de route énergétique, du 8 septembre 2016, a été l'occasion de recueillir 100 propositions afin de contribuer à la construction de la Feuille de route sur la transition énergétique. Celle-ci se doit d'être en cohérence avec le Schéma régional climat, air énergie (SRCAE), la Stratégie régionale de transition énergétique (SRTE) et le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Cette feuille de route sur la transition énergétique s'appuiera sur des projets concrets et des propositions remontant du terrain. Elle est élaborée autour de 5 piliers thématiques, comprenant 24 engagements :

- Développer la production d'énergies renouvelables (EnR) (objectif : 24% d'EnR à 2021)
- Transformer le parc immobilier et amplifier l'efficacité des entreprises (objectif : 100 000 logements rénovés d'ici 2021)
- Développer la mobilité durable (objectif : être la 1<sup>ère</sup> Région française en mobilité durable)
- Stocker l'énergie et développer les usages innovants (objectif soutien aux innovations)
- Construire les réseaux intelligents (objectif : le Grand Ouest : une référence d'excellence des réseaux intelligents)

Le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies), élaboré avec la Bretagne, sera au cœur du dispositif avec l'objectif de constituer une vitrine industrielle exportable des réseaux électriques intelligents.

A ces thématiques s'ajoutent également 5 piliers transversaux avec 28 engagements.

- Sensibiliser pour faire évoluer les comportements,
- Développer et promouvoir les formations aux métiers de la transition énergétique,

- Accompagner chaque territoire dans un projet concret via la politique de contractualisation,
- Assurer une gouvernance partagée et amplifier les outils de suivi et d'observation,
- Etre une collectivité régionale exemplaire.

Sur chacun de ces piliers, l'engagement de la Région se décline également en interne auprès de l'administration régionale et des lycées.

Ce programme "Feuille de route sur la Transition énergétique" mobilisera 121 M€ (hors contrats de territoires) sur 2017-2021, en complément des Fonds européens et de la participation de l'Etat, de l'ADEME, des Syndicats départementaux d'énergie et des projets portés par les territoires. D'autres partenariats et financements sont recherchés. Pour 2017, le budget prévoit 9,5 M€ en crédits de paiement d'investissement (CPI) et 828 000 € en crédits de paiement de fonctionnement (CPF).

## Remarques du CESER

Dans son avis de 2014, sur la "Stratégie régionale de transition énergétique", le CESER s'interrogeait sur le financement de la transition énergétique dans un contexte économique contraint où l'emploi est une préoccupation majeure. Cette interrogation reste d'actualité, d'autant qu'il existe un manque de visibilité sur les crédits européens.

La question de la sensibilisation, de la formation la plus large est également une question primordiale pour la réussite de cette transition énergétique et écologique

Le rapport du CESER sur "Les défis énergétiques à 2020" faisait ressortir que "l'augmentation de la consommation d'électricité, depuis 2012, pour une progression de PIB supérieure à 1,5%, ne pourrait pas être compensée par des énergies renouvelables à l'horizon 2020".

Le développement des EnR (éoliennes, méthanisation) nécessite des procédures réglementaires et administratives contraignantes qui retardent leur installation. De ce fait, l'objectif de 24% de production d'énergies renouvelables semble inatteignable pour 2021.

Est-il nécessaire de rappeler que la première économie d'énergie est l'énergie que l'on ne consomme pas ? A ce titre, on ne peut qu'approuver les travaux d'économie d'énergie pour les parcs immobiliers qui, de plus, génèrent des emplois locaux et concourent fortement à la transition énergétique. Toutefois l'objectif de 100 000 logements en 5 ans, semble particulièrement ambitieux.

Il est important que la Région elle-même donne l'exemple au travers de ses lycées et de l'ensemble de son patrimoine immobilier. De même l'idée d'un passeport immobilier pour tous les bâtiments semble intéressante.

Concernant la méthanisation, il serait utile de qualifier la ressource au moment de l'installation de chaque unité, afin que leur "taille reste raisonnable sans se concurrencer et que leur développement n'aille pas à l'encontre de la nécessaire prévention de la production et de la réduction des déchets, ni ne contribue à dégrader d'avantage la qualité de l'air." (cf. "Les défis énergétiques à 2020", étude 2012).

Par ailleurs, l'expérimentation de co-combustion de biomasse à Cordemais est intéressante et devra être encouragée. Ce projet devra s'articuler avec le Schéma régional biomasse.

Sur le bois-énergie, le CESER souhaite privilégier les circuits courts, afin que la co-combustion de biomasse soit locale. L'exploitation de la biomasse devra s'effectuer en veillant à la préservation de la ressource, limitée en Pays de la Loire, et en respectant la biodiversité.

Sur le marché carbone local, des précisions semblent nécessaires.

Au sujet de la contribution au développement du Fret fluvial maritime et ferroviaire, il sera important de s'interroger sur la manière de faire évoluer les choix de transports de marchandises, au-delà des études réalisées sur le sujet.

Enfin, la question du stockage de l'énergie et celle des nouveaux carburants, dont la motorisation électrique, sont déjà des réalités à prendre en compte. Il conviendra d'être vigilant sur l'origine des matériaux constituant les batteries et d'explorer la piste du réemploi des batteries.

Pour chaque pilier de la transition énergétique, il serait judicieux d'avoir un état des lieux de la situation à fin 2016, de manière à pouvoir établir ensuite un suivi à partir de ce tableau de bord.

Le CESER émet un avis favorable sur la Feuille de route sur la transition énergétique.